



Indemnisation loyer suite degat des eaux

Par **annakilljoy**, le **15/10/2008** à **20:10**

bonjour,

je suis actuellement privé de l'utilisation de ma douche depuis 23 jours suite à des travaux opérés par ma propriétaire, en effet l'étanchéité de la douche était à revoir, elle a occasionné un dégât des eaux pour le voisin du dessous.

puis je demander une indemnisation sur le prochain loyer vu les inconvénients occasionnés? si oui de combien? (loyer 594€ + 20 charge)

merci d'avance

Par **annakilljoy**, le **16/10/2008** à **22:08**

personne pour me répondre?? ne serait ce que oui ou non!